

Résolution du 22 juin 2015 de Mme et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso et Sandrine Burger: «Pour une solution durable et dans la dignité au problème de l'hébergement des requérants d'asile».

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 15 septembre 2015)

PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal soutient les efforts du Conseil administratif pour trouver une solution temporaire digne au problème de l'hébergement des requérantes et requérants d'asile débouté-e-s. Les abris de la protection civile ne constituent pas une solution durable pour héberger ces personnes. Le Conseil municipal appelle le Conseil d'Etat à trouver rapidement une solution durable et humaine dans la mesure où l'hébergement des requérantes et requérants d'asile est une compétence déléguée par la Confédération aux Cantons.